

Négociations des Rémunérations en ML

Ni négociation, ni hausse de salaires !



L'UNML propose un report de la NAO au 5 décembre dès le 19 septembre au mépris de la Convention Collective : Déloyauté, manque de courage ou manque de respect pour les salarié.e.s ?

La Convention Collective est sans ambiguïté : Article VI-3 : La négociation des salaires et des éléments annexes de la rémunération a lieu chaque année au mois d'octobre

Lors de la CPPNI du 17 octobre la CGT veut négocier sur la base de ses propositions : Argumentaire CGT

Sur 5 ans, entre 2019 et 2024, l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a augmenté de 14,82 % alors que dans le même temps la valeur du point en Missions Locales n'a augmenté que de 9,4 %.

En 2001, un Conseiller en Mission Locale (cotation 12) était à 71,85% au-dessus du SMIC. En 2024 l'écart avec le SMIC n'est plus que de 27,04%. Depuis la mise en place de notre Convention Collective, en tenant compte de l'IPC, nous devrions avoir une valeur du point à 5,91 € !

Les propositions de la CGT pour les rémunérations 2025 :

- Valeur du point : 5,30 €
- Cotation 8 pour tous les Assistant(e)s administratifs(ves)
- Cotation 13 pour tous les Conseiller(e)s
- 20 points pour les exclu.e.s des avenants 83 et 84 signés par le Synami/CFDT et les patrons qui augmentent les cadres de 1803,60 euros / an.

Le Synami CFDT : Dénonce les salaires des Directions et propose royalement :

- Augmentation de l'IP de 10 points pour les cotations de 6 à 14

Conclusions : Pas de Négociation le 17 Octobre 2024

L'UNML avec l'aval de la CFDT reporte la Négociation au 5 Décembre Prochain.

L'UNML n'a pas mandat (!?), L'UNML n'a pas de vision sur le Budget 2025 : Mais alors pourquoi avoir augmenté les cadres en charge d'une équipe de 30 Points avec l'avenant 83 !?

La CGT rappelle que la NAO est de droit, elle ne cautionne pas ce report.

Augmenter les cadres de + 30 points avec une indemnité d'Encadrement automatique (alors que certains ont déjà eu l'intégration de l'Indice de Responsabilité dans leur salaire depuis l'avenant 65) ça ne gêne ni les patrons ni le Synami CFDT...

**QUAND IL S'AGIT DE LA HAUSSE DES PLUS BAS SALAIRES C'EST NON OU « ON VERRA PLUS TARD » !
DE L'ARGENT POUR L'ENCADREMENT, RIEN POUR LES AUTRES !**